

**ORGANISATION DE LA FORMATION  
ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES  
MASTER**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

*Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 14/04/2022.*

### **1. PRESENTATION DE LA FORMATION DE MASTER**

DOMAINE : **Arts, lettres, langues**

MENTION : Arts, Lettres et Civilisations

Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : Masters Musique et Informatique Musicale –  
Musique et Production Musicale – Création Musicale et Arts Sonores

Code(s) étape Apogée : 2AAM1 – 2AAM2 – 2AAP1 – 2AAP2 – 2AAS1 – 2AAS2

### **2. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions...) :**

La présence aux CM est obligatoire et sera appréciée au moment du jury.  
Deux absences non justifiées sont autorisées par matière et par semestre.  
Au-delà, l'étudiant sera noté ABI à l'UE/ECUE.

**Justificatifs :**

Ils sont à présenter au secrétariat dans la semaine suivant le retour à l'université.  
Concernant les justificatifs médicaux, seuls les **originaux** seront acceptés.

### **3. COMPENSATIONS :**

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences
- UE d'un même semestre
- UE d'une même année
- Autres compensations

Aucune compensation entre UE, bloc ou semestre en master.  
Seules les matières d'une même UE se compensent

#### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :  
Formation initiale (FI)  FI par apprentissage (FA)  Formation continue (FC)
- Organisation des études :  
Alternance  Stage
- Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?  
Oui  Non   
Si oui lesquels ?

#### 5. AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options...

Stage facultatif